

A.J.S

Société Civile Immobilière au capital de 1 000,00 euros

R.C.S de la Roche sur Yon

Siège social : 44 chemin de la bataille – 85220 SAINT REVEREND

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur STRAPPAZZON Silvio, né le 25 mai 1975 à Rosny-sous-bois (Seine Saint Denis - 93), de nationalité française, cadre, demeurant au 42 rue de la fraternité – 93700 Drancy, lié par un pacte civil de solidarité.

Ci après désigné le « Cédant »

D'une part,

ET :

Madame BOUDEHEN Julie, né le 03 juillet 1991 à Mont Saint Aignan (Seine Maritime - 76), de nationalité française, employée, demeurant au 44 chemin de la bataille – 85220 Saint Révérend, marié.

Ci-après désigné le « Cessionnaire »

D'autre part,

Le Cédant et le Cessionnaire étant ensemble désignés les « **Parties** » et individuellement la « **Partie** ».

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIVIT :

SS

La Société Civile Immobilière A.J.S (ci-après la « Société ») a été constituée par acte sous seings privés.

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la Roche sur Yon sous le numéro 539 820 100.

Son capital s'élève à 1 000,00 €, divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominative de 10,00 € chacune.

Le Cédant est propriétaire de 1 part sociale de la Société, qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire à la constitution de la Société.

CELA A EXPOSÉ, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DÉCLARATIONS

1. Déclarations du Cédant

Le Cédant déclare :

- que les informations le concernant, telle qu'elles figurent en tête des présentes, sont exactes ;
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner et de tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de la présente cession ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- que la Société est régulièrement constituée ;
- que la Société n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- que les parts sociales sont cédées libres de tout nantissement, gage ou droit quelconque de tiers ;
- et plus généralement, qu'il n'existe aucun obstacle à la réalisation de la présente cession.

2. Déclarations du Cessionnaire

Le Cessionnaire déclare :

SS

- que les informations la concernant, telles quelles figurent en tête des présentes, sont exactes ;
- qu'elle dispose de la pleine capacité juridique d'acquiescer les parts cédées ;
- qu'elle ne fait l'objet d'aucune interdiction, empêchement ou restriction susceptible de faire obstacle à la présente cession ;
- qu'elle n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective.

ARTICLE 2 – CESSION

Par les présentes, le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au Cessionnaire, qui les accepte, 1 part sociale de la Société, entièrement libérée, lui appartenant, avec tous les droits et obligations y attachés.

La pleine propriété et la jouissance des parts cédées est transférée au Cessionnaire à la signature des présentes. En conséquence, le Cédant subroge le Cessionnaire dans tout ses droits et actions y attachés.

Le Cessionnaire jouira de toutes les prérogatives et assumera toutes les obligations attachées à la qualité d'associé de la Société, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société, dont il atteste avoir pris connaissance.

ARTICLE 3 – PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix unitaire de 10 euro pour chaque part, soit un prix de cession global de 10 euro (10,00 €) pour la part cédée.

Il est payé ce jour par le Cessionnaire entre les mains du Cédant, qui reconnaît et lui consent immédiatement bonne et valable quittance.

ARTICLE 4 – AGRÉMENT

Conformément aux statuts de la Société, la présente cession est soumise à agrément.

SS

ARTICLE 5 – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

ARTICLE 6 – FRAIS

Tous les frais, droits d'enregistrement et taxe relatifs au présent acte ainsi que les frais de modification des statuts seront supportés par la Société.

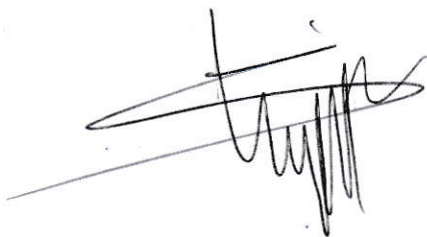
Fait à SAINT REVEREND, le 29/07/2023

En 3 exemplaires

Signatures

Monsieur STRAPPAZZON Silvio

Madame BOUDEHEN Julie



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

LA ROCHE-SUR-YON

Le 03/11/2023 Dossier 2023 00089810, référence 8504P01 2023 A 03818

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros